



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
E Mail : syndicat.cgt@normandie.fr

Commission Administrative Paritaire du 10 novembre 2020

LETTRE OUVERTE

Le 30 septembre 2020, les membres élus de la Commission Exécutive Régionale CGT pour la Région Normandie ont décidé à la quasi-unanimité de ne plus participer aux groupes de travail organisé en l'état et de ne plus siéger aux instances. Encore une fois, malgré les demandes de la CGT, le respect de la réglementation de l'article 33 pour la CAP n'est pas appliqué par l'administration.

Pour les représentants du personnel dès janvier 2021 l'article 30, qui supprime l'avis préalable des CAP en matière d'avancement et de promotion interne, s'applique pour les décisions individuelles d'avancement et de promotion prises.

Deux types de politiques des Ressources Humaines peuvent-être envisagés. Une, en valorisant le clientélisme et l'inégalité de traitement, créateur d'injustices et instaurant « le fait du roi ». Ou bien, une politique qui respecte le statut de la Fonction Publique, qui ne bloque pas les postes vacants pour les offrir à la mobilité interne, aux lauréats au concours ou à l'examen professionnel... La collectivité amplifie et assume le mécanisme du « différentiel cadre d'emploi fonction », les agents sont mis sur ces postes par choix des directions sans critère objectif, puis deviennent prioritaires pour les avancements de grade par des critères proposés par l'administration aux membres de la CAP.

Cela conforte la CGT à penser que les décisions qui seront prises pour les prochaines CAP, pourraient ne pas s'opérer sur des critères lisibles et objectifs mais dans un cadre arbitraire voire clientéliste ? Ceux que la CGT c'est toujours efforcée à combattre.

Durant la période de confinement, les agents de la Région ont su faire face, avec engagement et responsabilité, au sens du service public. La CGT avait demandé le maintien des évaluations pour l'année 2020. Suite à des inquiétudes d'agents, on nous a répondu que ce n'était pas possible de tenir l'entretien physique.

Si la CGT peut comprendre que la période sanitaire actuelle perturbe le fonctionnement dit « normalisé » de grandes inquiétudes d'ordre juridiques et d'équité de traitement sont soulevées légitimement pour les promotions internes et avancements de grade pour cette année ainsi que le choix fait par l'administration pour le versement du CIA.

Quand serons-nous enfin écoutés ou souhaitez-vous rester sur vos positions ?.

La CGT ne participera plus à ces mascarades ou l'on se targue d'associer les représentants du personnel à des décisions unilatérales.